



RÈGLES D'HYGIÈNE ET BILAN DE SANTÉ

Lors de son entrée à l'école maternelle et tout au long de sa scolarité, votre enfant bénéficie d'un suivi médical, d'un encadrement attentif et d'une sensibilisation quotidienne à l'hygiène. La vaccination est obligatoire pour les enfants scolarisés.

EN BREF

- **11 vaccins rendus obligatoires** avant l'entrée en maternelle pour les enfants nés après 2018 ;
- Un apprentissage progressif des **règles de sécurité et d'hygiène** ;
- Un **accueil adapté** aux enfants à besoins particuliers ;
- Un **bilan de santé** assuré entre 5 et 6 ans.

La santé de votre enfant en entrant en maternelle

Pour être inscrit dans une école, **votre enfant doit obligatoirement être vacciné** contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (souvent associés à la coqueluche). La vaccination contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) et l'hépatite B est également vivement recommandée. Pour en savoir plus sur le calendrier vaccinal, sa portée et ses objectifs, vous pouvez consulter le site de [Santé Publique France](#).

À SAVOIR

Tous les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018 devront dorénavant être vaccinés contre les maladies suivantes, avant l'entrée en maternelle : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, haemophilus influenzae b (HIB), hépatite B, pneumocoque, méningocoque C, rougeole, oreillons, rubéole. Vous pouvez consulter [ici](#) le calendrier des vaccinations pour vous assurer que votre enfant est bien à jour dans ses vaccins.

Si votre enfant nécessite une **prise en charge particulière liée à son état de santé** (pathologie chronique, maladie de longue durée, régime alimentaire contraignant, etc.), il vous est possible d'établir avec l'école un **projet d'accueil individualisé** (PAI). Celui-ci est rédigé en concertation avec le médecin de l'éducation nationale, le directeur d'école, le professeur de votre enfant et vous-même. En cas d'absence prolongée, une assistance pédagogique à domicile peut aussi être sollicitée auprès du directeur d'école. N'hésitez pas à le contacter à ce sujet.

L'éducation à la santé tout au long de la maternelle

À l'école maternelle, votre enfant apprend à prendre soin de lui-même et des

autres. Des gestes simples pour prévenir les infections saisonnières lui sont rappelés quotidiennement : **se laver les mains plusieurs fois par jour, utiliser un mouchoir jetable pour éternuer ou tousser, jeter immédiatement ce mouchoir à la poubelle.**

L'hygiène des locaux constitue une préoccupation constante pour les établissements scolaires.

Elle est principalement assurée par les personnels chargés du nettoyage et de l'entretien afin de prévenir la transmission de maladies digestives et de maintenir un accès propre et sécurisant aux sanitaires de l'école.

Placée sous la responsabilité des communes ou des intercommunalités, la restauration scolaire est elle aussi soumise à des [règles d'hygiène strictes](#) :

- règles de conservation des produits ;
- règles de chauffage des produits ;
- durée de vie des préparations culinaires élaborées à l'avance ; etc.

À la cantine, les enfants apprennent à [bien se nourrir et à prendre les bonnes habitudes](#) : manger à heure régulière, respecter les apports nutritionnels conseillés (ANC), bien se tenir à table et respecter autrui.

En cas d'urgence médicale, une ligne téléphonique spécifique permet à l'équipe pédagogique d'alerter les secours. Le directeur d'école et les responsables légaux de l'élève sont alors immédiatement prévenus grâce aux informations renseignées par vos soins sur la fiche d'urgence.

À la fin de la maternelle et à l'entrée en école élémentaire

En grande section de maternelle ou au CP, entre cinq et six ans, votre enfant bénéficie d'**un bilan de santé**. Il s'agit d'un examen médical complet, qui dépiste les troubles de la vue, de l'audition, du langage ou du comportement. Il permet de s'assurer du bon développement de l'enfant.

La présence d'un parent est fortement conseillée. L'objectif de ce moment d'échange avec le médecin est en effet de **dépister d'éventuelles difficultés d'apprentissage, susceptibles de contrarier la scolarité ou la vie de votre enfant, et d'envisager des solutions pour remédier**. C'est aussi l'occasion pour vous de lui poser toutes les questions qui vous préoccupent.

Après l'école maternelle, votre enfant continuera à **apprendre les règles d'hygiène** et sera peu à peu sensibilisé à de nouvelles questions de santé.

ASTUCE MALLETTE

- **Pensez à informer l'école si votre enfant est malade** ou si son état de santé requiert des soins particuliers.
- Si votre enfant est absent pour maladie, **n'oubliez pas d'informer l'école le plus tôt possible et de justifier son absence**. En cas de maladie contagieuse à déclaration obligatoire, un certificat médical vous sera demandé au retour de votre enfant à l'école.
- N'oubliez pas le **carnet de santé de votre enfant lors des visites médicales**. Celui-ci permet aux équipes médicales de suivre son bon développement et de lui apporter un suivi personnalisé.
- Il est **recommandé que votre enfant soit couvert par une compagnie d'assurance pour toutes ses activités scolaires et extrascolaires**. Vérifiez attentivement avec votre assureur la nature et le niveau des risques que couvre votre contrat.

Publié le 30 octobre 2018